



Projet d'aménagement du bassin du Rec de Veyret

Réunion d'information
des élus du SMDA

LE 11/05/2026



1. Tour de table
2. Présentation du projet
Enjeux et actions en cours
3. Présentation du rôle et missions
de la CNDP
4. Concertation passée et à venir



Tour de table



Présentation du projet



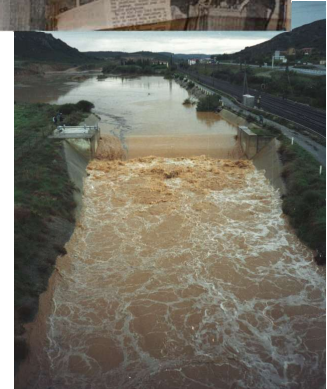
Le bassin versant



5

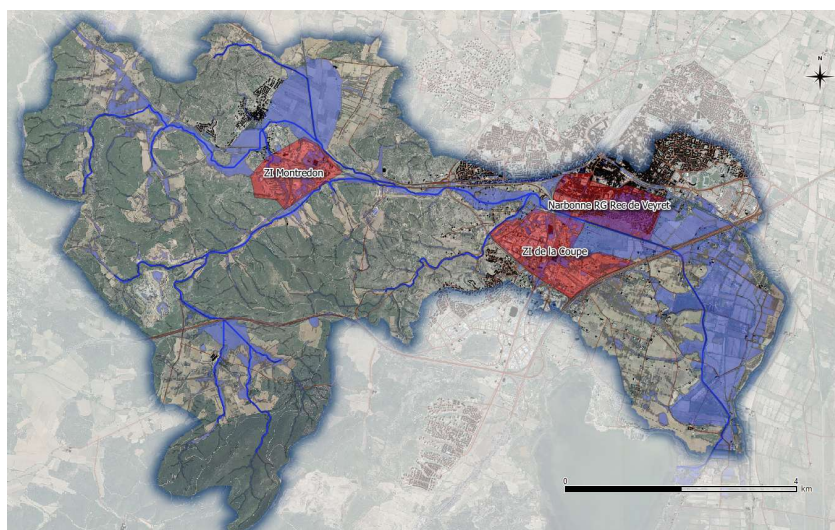
Des crues historiques

Octobre 1920
 Novembre 1965
 Septembre 1992
 Octobre 1994





Le scénario retenu : la crue centennale

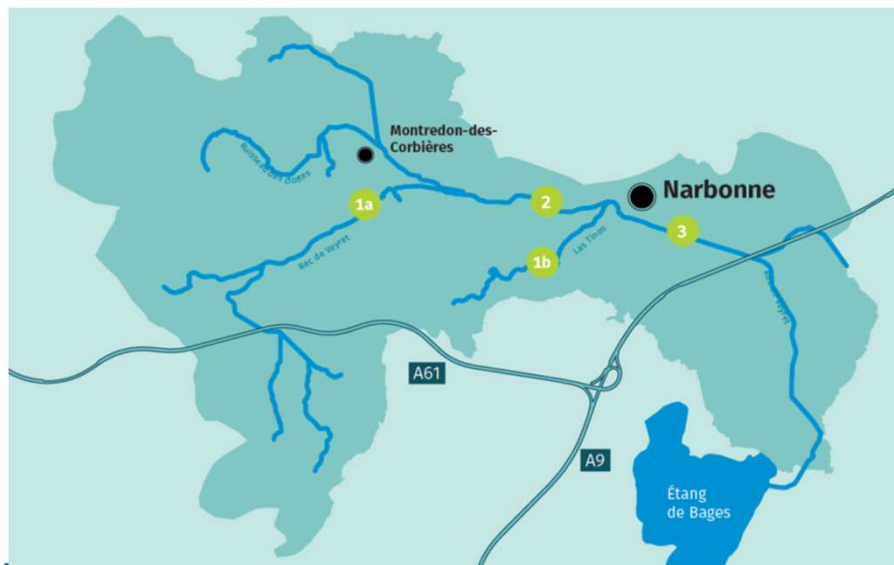


En aléa centennial, les enjeux exposés sont :

- 8500 personnes
- 200 entreprises
- Plusieurs ha de terre agricole

Chiffres AVP 2021

Le scénario retenu : la crue centennale



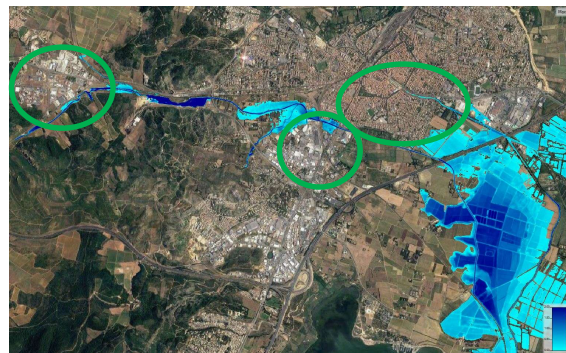
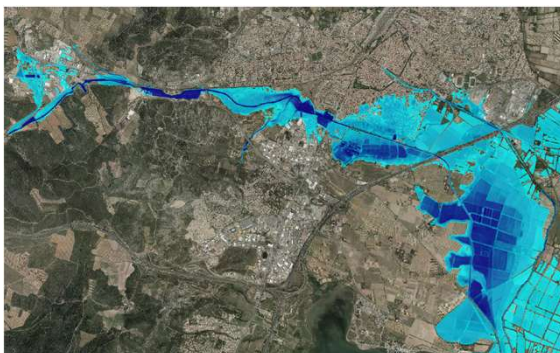
Les actions prévues

- 1a Ouvrage écrêteur de crues de la Plaine
- 1b Ouvrage écrêteur de crues de Bagatelle
- 2 Optimisation de l'ouvrage écrêteur de Cap de Pia
- 3 Élargissement du couloir endigué dans la zone de l'Espace de Liberté.

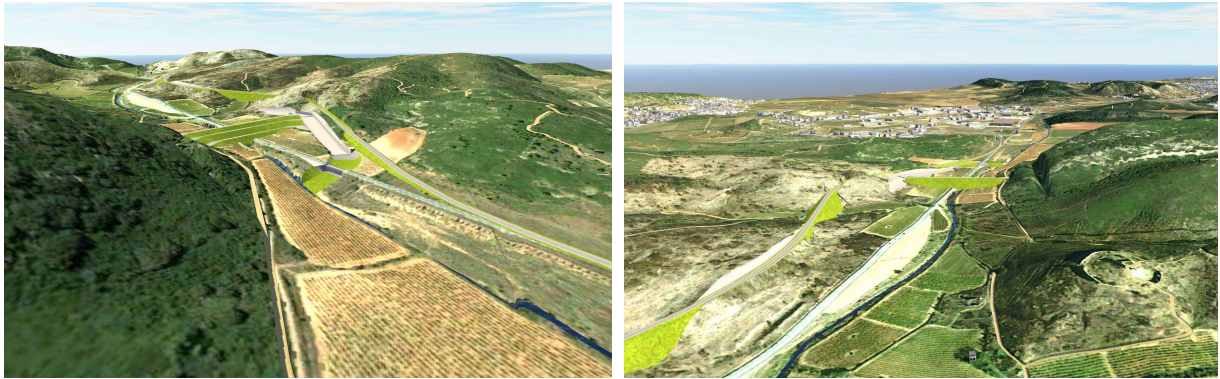


Les solutions proposées sont complémentaires l'une de l'autre. Elles forment un seul et même ensemble pour agir utilement sur tout le territoire.

Les bénéfices du parti d'aménagement



Modélisation 3D de l'ouvrage de la Plaine de Montredon



Modélisation 3D de l'ouvrage de Bagatelle



Avant / après l'aménagement du couloir endigué



Estimation financière niveau AVP

Aménagements :

Forfaits généraux : 2 M€
 Site de Bagatelle : 2,8 M€
 Site de La Plaine : 12,7 M€
 Site du couloir endigué : 4,5 M€
 Divers et non métrés (5%) : 1 M€
 Montant total des aménagements : 23 à 24,4 M€

**Montant total estimé
 du projet au stade AVP
 30 M€**

Chiffrage des frais complémentaires :

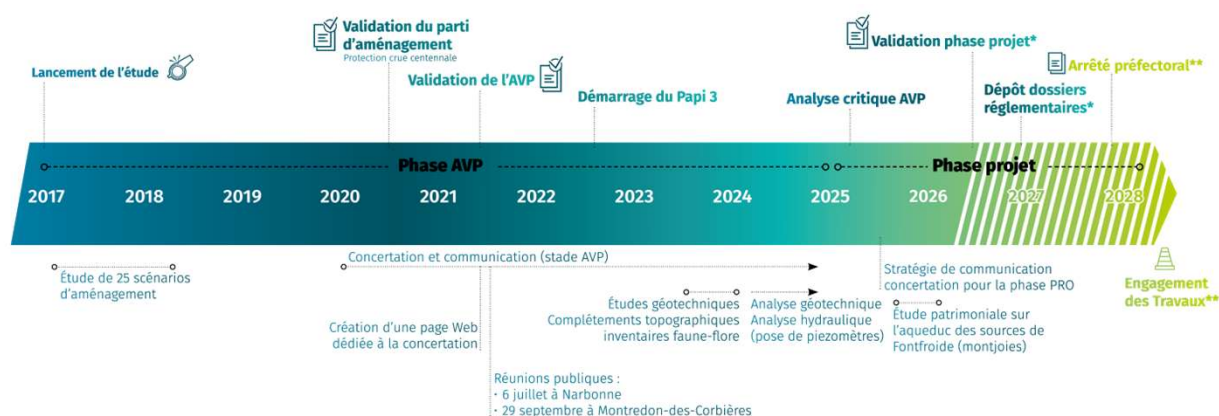
Investigations complémentaires : 330 K€
 Dévoiement de réseaux : 1,1 M€
 Négociations et acquisitions foncières : 1,3 M€
 Mesures environnementales et paysagères : 2 M€

Projet avec des enjeux multiples et forts

- Protection des populations
- Protections des entreprises
- Prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité) et des incendies
- Prise en compte des enjeux paysages
- Prise en compte du patrimoine local
- Prise en compte des enjeux fonciers et agricoles
- Prise en compte des enjeux liés aux captages d'eau
- Prise en compte des enjeux liés aux déplacements (routes, RFF, Voies nouvelle, voies douces, chemins...)
- Prise en compte des lignes électriques
-



Chronologie du projet





Présentation du rôle et des missions de la CNDP



MA PAROLE A DU POUVOIR



La Commission nationale du débat public (CNDP) : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC
23.01.2026 | 1ère rencontre dans le cadre de la concertation préalable du projet d'aménagement hydraulique du Rec de Veyret (T1)

Elle défend un droit :

“*Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*”

Article 7 de la Charte de l'Environnement
– rendue constitutionnelle en 2005



LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC
23. 01. 2026 | 1ère rencontre dans le cadre de la concertation préalable du projet d'aménagement hydraulique du Rec de Veyret (1)

Rôle et missions des garants

Pour défendre le droit de la participation, la CNDP se base sur 6 valeurs

L'objectif des garants n'est pas d'arriver à une acceptation du projet mais de permettre une information claire, exhaustive, transparente et la prise en compte de tous les points de vues.



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



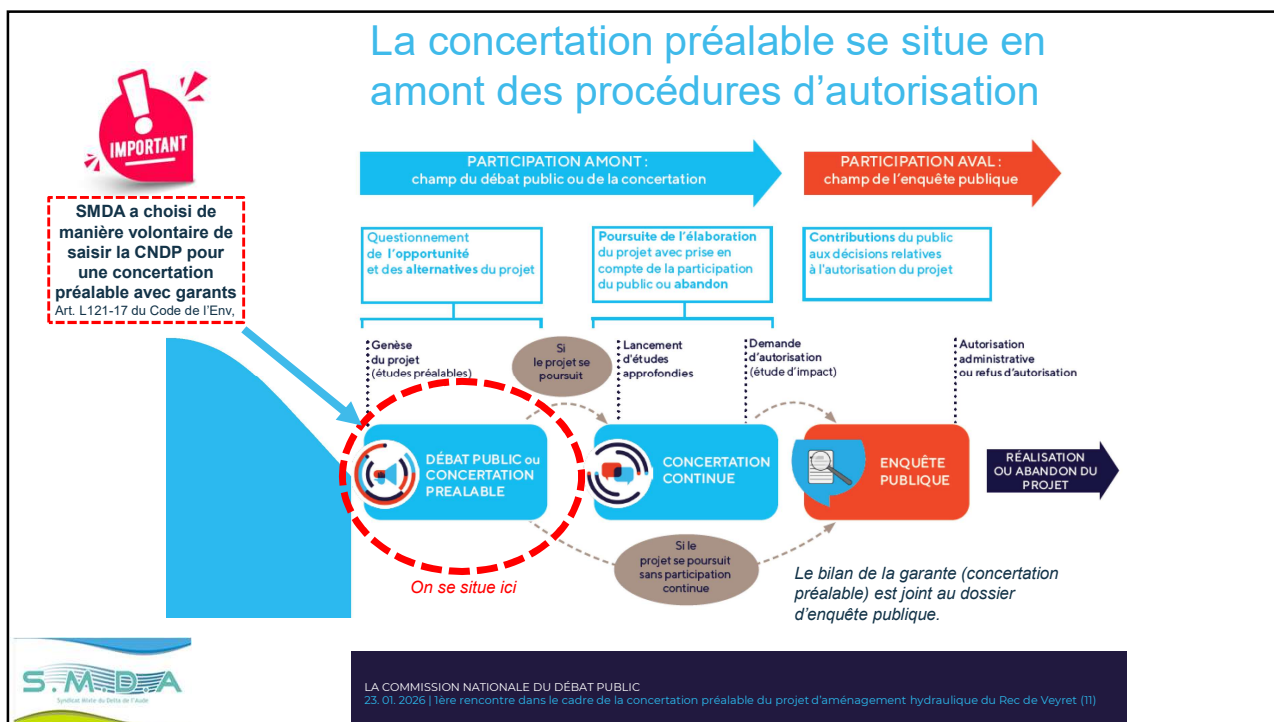
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics



LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC
23. 01. 2026 | 1ère rencontre dans le cadre de la concertation préalable du projet d'aménagement hydraulique du Rec de Veyret (1)



La concertation préalable, et après ?



Les tiers garants publient le **bilan** de la concertation préalable **1 mois après la fin** de la concertation



Le **responsable du projet** répond aux enseignements de la concertation (délai de **2 mois**)



La **Commission nationale** rend un avis sur la **qualité** de cette réponse



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public peut se poursuivre également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

Qui est la garante pour la concertation préalable du projet d'aménagement du Rec de Veyret ?

Rachel VINDRY

rachel.vindry@garant-cndp.fr



Concertation passée et à venir



Éléments de contexte en 2021

- Une faible culture du risque au niveau local
- Un projet peu/pas connu
- Une opposition depuis 2019 sur Montredon des Corbières
- Un AVP en cours de construction



Les outils de communication



Brochure grand public (tirage : 4000 exemplaires)



Le risque inondation sur le bassin versant du Rec de Veyret

La crue centennale : explications

Le projet d'aménagement du Rec de Veyret est un ouvrage défendeur de crue. C'est un ouvrage qui permet de protéger les communes du bassin versant du Rec de Veyret contre les crues exceptionnelles. C'est un ouvrage qui permet de protéger les communes du bassin versant du Rec de Veyret contre les crues exceptionnelles. C'est un ouvrage qui permet de protéger les communes du bassin versant du Rec de Veyret contre les crues exceptionnelles.

Le bassin versant du rec de Veyret

Superficie : 8500 km²

Communes : 200

Population : 200 000

Capacité d'accueil : 310

Panneaux pédagogiques au format A0

Le projet de protection contre les crues du Rec de Veyret

Le projet de protection contre les crues du Rec de Veyret est un ouvrage qui permet de protéger les communes du bassin versant du Rec de Veyret contre les crues exceptionnelles. C'est un ouvrage qui permet de protéger les communes du bassin versant du Rec de Veyret contre les crues exceptionnelles. C'est un ouvrage qui permet de protéger les communes du bassin versant du Rec de Veyret contre les crues exceptionnelles.

Les aménagements prévus

1. Aménagement de la crue centennale
2. Aménagement de la crue décennale
3. Aménagement de la crue quinquennale
4. Aménagement de la crue triennale
5. Aménagement de la crue annuelle

7 mètres, 15 mètres

Les élus sur le terrain

Visite d'un ouvrage à Saint-Génies de Malgoirès (30) le 19 mai 2021



Puis à Nîmes (30) le même jour



Réunion publique le 7 juillet 2021 au Palais des congrès de Narbonne

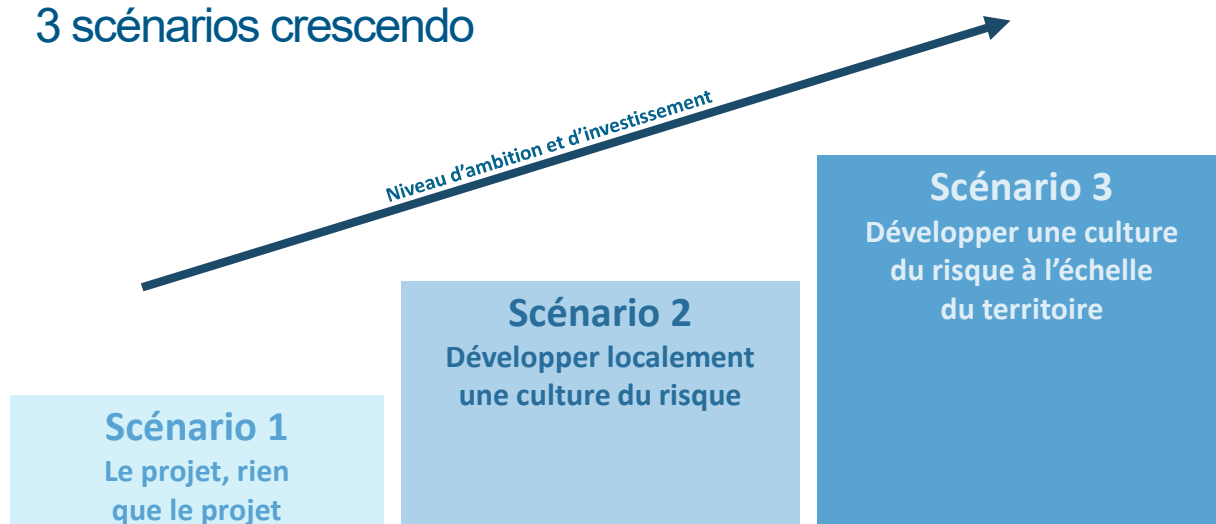




2025 : présentation de 3 scénarios de stratégie de concertation & communication contrastés



3 scénarios crescendo



Le choix des élus

Scénario 1
Le projet,
rien
que le projet

Scénario 2
Développer
localement
une culture
du risque

Scénario 2 Bis
Développer localement
une culture du risque + porter des
actions structurantes (notamment
scolaires)

Scénario 3
Développer une
culture
du risque à
l'échelle
du territoire



Les actions proposées en 2026

- 2 mois de participation du public
- Un dossier du maître d'ouvrage
- Affiches d'information sur sites
- Webinaire d'ouverture puis de pré-synthèse
- Page Web mise à jour
- 4 pages à distribuer et disponible en mairie
- Article de presse
- Réseaux sociaux
- Permanences au SMDA
- 4 jours aux halles de Narbonne
- 4 Ateliers de travail (hydraulique et paysage)
- Visite de terrain
- Tout relai bienvenue: bulletins municipaux, affichage etc...

Inondations du Rec de Veyret
Vers un territoire plus sûr

**Votre avis est essentiel,
partagez-le !**
du 1^{er} juin au 31 juillet 2026
Concertation préalable

Visites de terrain
Ateliers de concertation
Webinaires
Stands informatifs
Permanences

Retrouvez ici tout le programme

smda1134.fr
04.68.65.14.40

Maitre d'ouvrage: S. W...
Appui technique: SITMAR
Partenaires financiers: République Française, Région Occitanie, Aude

Votre avis est essentiel, partagez-le !

du 1^{er} juin au 31 juillet 2026

Concertation préalable

Webinaire d'introduction | 18h à 19h | 1^{er} juin

Stand aux halles de Narbonne
du 10 au 13 juin de 10h30 à 12h30

Ateliers cadre de vie
Session 1 - Narbonne | 16 juin de 18h à 20h
Session 2 - Montredon | 17 juin de 18h à 20h

Ateliers enjeux et hydraulique
Session 1 - Narbonne | 23 juin de 18h à 20h
Session 2 - Montredon | 24 juin de 18h à 20h

Visite de terrain espace de Liberté | 23 juin

Visite de terrain espace de Liberté | 24 juin

Webinaire de pré-synthèse | 18h à 19h | 1^{er} juillet

20 juillet

Permanences au siège du SMDA à Narbonne

- Du 02 juin au 02 juillet les mardis et jeudis de 14h30 à 17h
- Du 08 au 29 juillet les mercredis de 14h30 à 17h

Retrouvez ici tout le programme

➔ smda1134.fr
04.68.65.14.40

Le calendrier de la concertation

Maître d'ouvrage
 Appui technique
 Financements

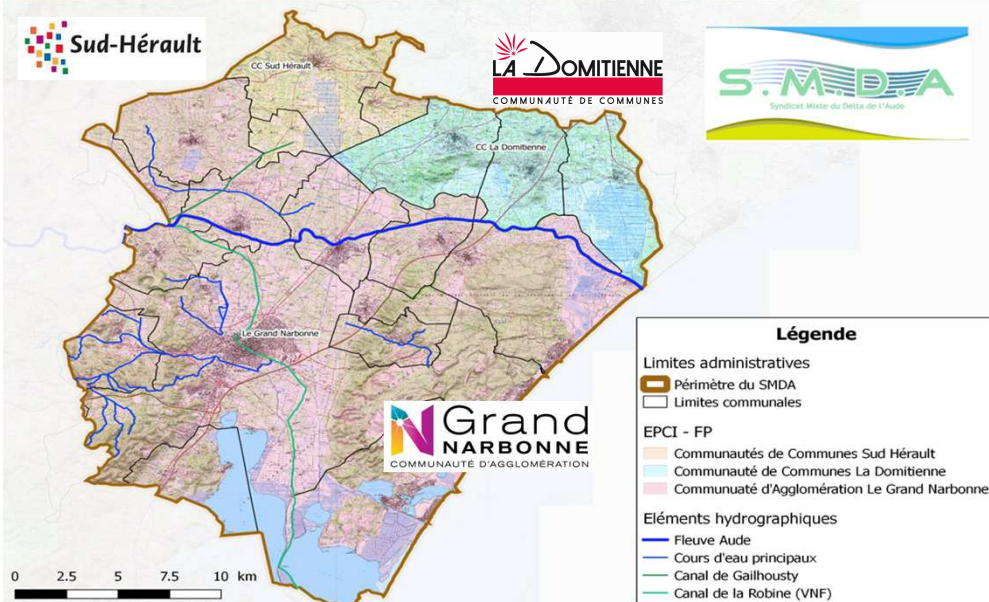
Merci de votre attention

BRL Ingénierie
1105, av. Pierre Mendès-France - BP 94001
30001 NÎMES Cedex 5 FRANCE
Tél. +33 4 66 87 50 85

<https://brli.brl.fr/>

Suivez-nous sur

SYNDICAT MIXTE DU DELTA DE L'AUDE



Légende

Limites administratives

- Périmètre du SMDA
- Limites communales

EPCI - FP

- Communautés de Communes Sud Hérault
- Communauté de Communes La Domitienne
- Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne

Éléments hydrographiques

- Fleuve Aude
- Cours d'eau principaux
- Canal de Gailhousty
- Canal de la Robine (VNF)

Le SMDA :

680 km²

Fleuve Domonial (Aude)
Canal de la Robine
Cours d'eau secondaires
Zones humides

3 EPCI – FP

→ 19 communes

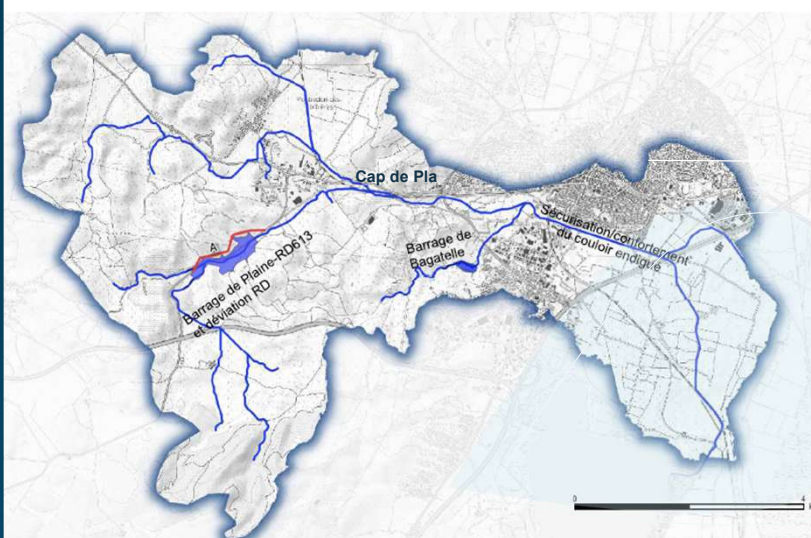
Divers secteurs ;
La plaine de l'Aude
Le Rec de Veyret
La Clape
Les étangs

Stratégie et Parti d'aménagement

- Retenir l'eau en amont
- Ralentir les flux pour limiter les impacts sur les enjeux en aval

Le parti d'aménagement voté :

- Niveau de protection centennale
- Création de deux ouvrages écrêteurs, rec de Veyret (site la plaine) et à Bagatelle sur le rec de Las Tinos
- Optimisation de l'ouvrage écrêteur de Cap de Pla
- Redimensionnement du couloir endigué du rec de Veyret à Narbonne



Parti d'aménagement approuvé par les élus du SMDA en décembre 2020

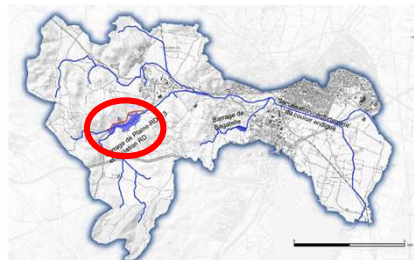


Avant-projet site de La Plaine

Ouvrage de classe B :

- Objectif de protection Q100
- Hauteur max au-dessus du TN : 17,30 m
- Hauteur moyenne : 14 m
- Longueur de crête : 242 m
- Remblais : ~ 90 000 m³
- Volume de la retenue à la côte du déversoir : 991 000 m³
- Déviation de la RD613 : 2 km

Chiffres AVP 2021

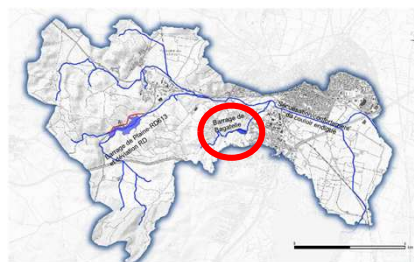


Avant-projet site de Bagatelle

Ouvrage de classe C :

- Objectif de protection Q100
- Hauteur max au-dessus du TN 12,50 m
- Longueur de crête 155 m
- Remblais : ~ 30 000 m³
- Volume de la retenue à la côte du déversoir : 180 000 m³
- Déviation de 2 chemins communaux sur environ 320 m

Chiffres AVP 2021



Avant-projet Couloir endigué

- Objectif Q100 à 80 m³/avec capacité de résister au déversement sans rupture à 120 m³/s Linéaire environ 1800 m
- Recalibrage du radier du chenal à 15 m (environ 7m actuellement)
- Digue neuve en rive droite et confortements ponctuels de la digue en rive gauche au niveau des points bas
- Reconstruction des 3 ouvrages de franchissement
- Reconstruction de 2 ouvrages traversants sous la digue déplacée
- Construction d'un déversoir de 200m en rive droite
- Impact foncier 4 Ha

Chiffres AVP 2021

